



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 03 – REUNION DU 22 AOUT 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, MM. BAUDOUIN Gilles, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°02 du 08 août 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°03 / Réunion du 22 août 2025

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mercredi 13 août 2025

- ⌚ Pays Thénézéen 1 / Mirebeau 1 à 20h au stade de Thénézey.
- ⌚ Clussais la Pommeraie 1 / Vivonne 1 à 19h30 au stade de Clussais la Pommeraie.

Jeudi 14 août 2025

- ⌚ Pays Maixentais 1 / AFP 1 à 20h au stade Drevin de St Maixent l'Ecole.
- ⌚ Louzy 1 / St Léger de Montbrillais 1 à 19 h au stade de Louzy.
- ⌚ Airvo St Jouin 2 / Gatifoot 1 à 20h30 au stade Laillé d'Airvault.

Samedi 16 août 2025

- ⌚ Louzy 1 / Buslaurs Thireuil 1 à 17h au stade de Louzy.

Dimanche 17 août 2025

- ⌚ Limalonges 1 / Valence en Poitou 1 à 15h au stade de Limalonges.

Mardi 19 août 2025

- ⌚ Chauray 4 / Pays Néo Créchois 2 à 20h au stade municipal de Chauray.
- ⌚ Airvo St Jouin 1 / Aubinrorthais 1 à 20h au stade Laillé d'Airvault.
- ⌚ Terves 2 / Amailloux 1 à 20h au stade de Terves.
- ⌚ Celles Verrines 1 / Echiré St Gelais 1 à 20h au stade de Celles/Belle.

Mercredi 20 août 2025

- ⌚ L'Absielargeasse MC 1 / Champdeniers Pamplie 1 à 20h au stade de L'Absie.
- ⌚ Pays Maixentais 2 / Rouillé 1 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- ⌚ Moncutant 1 / Gatifoot 1 à 19h30 au stade de Moncutant.
- ⌚ Terves 1 / Sud Gâtine 1 à 20h au stade de Terves.
- ⌚ Buslaurs Thireuil 1 / Cherveux 1 à 19h45 au stade de Fenioux.
- ⌚ Avenir 79 2 / Autize Vendée 1 à 19h15 au stade de Villiers en Plaine.
- ⌚ Clussais la Pommeraie 1 / Celles Verrines 2 à 19h30 au stade de Clussais la Pommeraie.

Jeudi 21 août 2025

- ⌚ Boismé Clessé 1 / St Aubin le Cloud 2 à 20h au stade de Clessé.
- ⌚ Avenir 79 3 / Aigondigné 1 à 19h15 au stade de St Maxire.

Vendredi 22 août 2025

- ⌚ Airvo St Jouin 3 / Assais 1 à 20h au stade Laillé d'Airvault.
- ⌚ Celles Verrines 2 / Chauray 3 à 20h au stade de Celles/Belle.

Samedi 23 août 2025

- ⌚ Boismé Clessé 1 / Beaulieu Breuil 2 à 17h au stade de Boismé.
- ⌚ Airvo St Jouin 2 / St Varent Pierregeay 2 à 20 h au stade Laillé d'Airvault.
- ⌚ Chauray 2 / Etoile Maritime à 17h au stade de Chauray.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°03 / Réunion du 22 août 2025

Mercredi 27 août 2025

- ⌚ Pays Maixentais 2 / Chauray 3 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- ⌚ Airvo St Jouin 1 / Antran 1 à 20h au stade Laillé d'Airvault.

Vendredi 29 août 2025

- ⌚ Pays Maixentais 2 / pays Néo Créchois 2 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- ⌚ Celles Verrines 2 / Parthenay Viennay 3 à 20h au stade de Celles/Belle.

Samedi 30 août 2025

- ⌚ Airvo St Jouin 2 / St Sauveur 2 à 20h au stade Laillé d'Airvault.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mercredi 20 août 2025

- ⌚ U16 : Thouars Foot 79 / La Roche VF à 11h au stade de Thouars.
- ⌚ U15 : Thouars Foot 79 / O. Saumur à 11h au stade de Thouars.
- ⌚ U13 : Thouars Foot 79 / Angers NDC à 11h au stade de Thouars.

Samedi 23 août 2025

- ⌚ U14 : Thouars Foot 79 / Angers NDC à 10h30 au stade de Thouars.
- ⌚ U15 : Thouars foot 79 / Angers NDC à 11h au stade de Thouars.
- ⌚ U16 : Thouars Foot 79 / Angers NDC à 13h au stade de Thouars.
- ⌚ U17 : Ent. Avenir 79-Venise Verte-Pexinois / Gatifoot à 10h au stade de Villiers en Plaine.

Mercredi 27 août 2025

- ⌚ U14 : Thouars Foot 79 / La Châtaigneraie à 10h30 au stade de Thouars.
- ⌚ U13 : Thouars foot 79 / St Georges Trémontaine à 11h au stade de Thouars.

Samedi 30 août 2025

- ⌚ U15 : GJ ENE 79 / Nord Vienne à 16h au stade de Vrère.
- ⌚ U13 : Thouars Foot 79 / Venise Verte à h au stade de Thouars

Mercredi 10 septembre 2025

- ⌚ U15 : GJ ENE 79 / Saumur à 17h au stade de Brion.

COURRIERS

- Du club de **St Martin les Melle** concernant la couleur du 2^{ème} jeu de maillots (jaune) de son équipe première évoluant en Séniors D3, poule D. Pris note.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu de la commune de St Martin de St Maixent jusqu'au 21 août 2025 inclus.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°03 / Réunion du 22 août 2025

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

➤ Du club du **GJ Cœur de Bocage** : rassemblement u9 le samedi 18 octobre 2025 au stade de St Sauveur de Givre en mai.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET